



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

**RÉALISATION D'UN TERRAIN DE SPORTS GAZONNÉ plaine
des sports Jacques Rosazza
Avenants n° 1 et 2 au marché public de travaux avec
l'entreprise LAFITTE**

Monsieur Bernard LAHAYE, conseiller municipal, expose :

« Mes chers collègues,

Rappelons la réalisation d'un terrain de sports d'entraînement et de compétition en herbe parallèle au terrain d'honneur dans le cadre du réaménagement de la plaine des sports J. Rosazza.

Les travaux ont été confiés le 10 mai 2011 à l'entreprise LAFITTE Paysage (quartier Greciette 64240 MENDIONDE) pour un montant de 145 495,97 € toutes taxes.

L'éclairage adapté est quant à lui confié à l'entreprise INEO réseaux sud-ouest (Agence de Gironde 11 rue Pierre Paul Riquet 33610 CANEJAN) pour un montant de 45 187,15 € toutes taxes.

Des prestations en complément du marché de base sont apparues en cours de chantier :

- **Enlèvement et mise en décharge d'un pin, démolition et évacuation de la dalle du lancer existante, confection d'une nouvelle dalle béton pour un montant de 1 955,46 € toutes taxes qui feront l'objet de l'avenant n° 1,**
- **Fourniture et pose de portails dans la main courante pour un montant de 5 023,20 € toutes taxes qui feront l'objet de l'avenant n° 2**

Ce qui porte le montant du marché à l'entreprise LAFITTE à 152 474,63 € toutes taxes

Nous vous remercions de bien vouloir habilitier Monsieur le Maire à signer les documents correspondants. »

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER
M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PÉRUSAT

